

**Question avec demande de réponse orale O-000021/2017
à la Commission**

Article 128 du règlement

Maria Grapini, Theodor Dumitru Stolojan, Ramona Nicole Mănescu, Daniel Buda, Marian-Jean Marinescu, Traian Ungureanu, Cristian-Silviu Buşoi, Mihai Ţurcanu, Iuliu Winkler, Ivan Ştefanec, Csaba Sógor, Victor Boştinaru, Daciana Octavia Sârbu, Cătălin Sorin Ivan, Viorica Dăncilă, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Sorin Moisă, Doru-Claudian Frunzuliţă, Dan Nica, Victor Negrescu, Claudia Ţapardel, Andi Cristea, Ioan Mircea Paşcu, Emilian Pavel, Boris Zala, Sergei Stanishev, Tibor Szanyi, Monika Smolková, Biljana Borzan, István Ujhelyi, Peter Kouroumbashev, Georgi Pirinski, Miltiadis Kyrkos, Mircea Diaconu, Ivan Jakovčić, Stelios Kouloglou, Merja Kyllönen, Tania González Peñas, Laurenţiu Rebega

Objet: Dégager le Danube des épaves de navires

Le Danube, qui traverse dix pays, est le deuxième fleuve le plus long d'Europe. Il présente un intérêt au plan européen et du point de vue des objectifs politiques européens, étant l'un des corridors paneuropéens.

Sur le tronçon du fleuve qui traverse la Serbie, la Roumanie, la Bulgarie et la Slovaquie, le niveau d'eau baisse souvent à cause de la sécheresse et les bateaux sont obligés de naviguer entre les épaves englouties.

Les opérations de renflouage d'un navire ayant sombré dans le Danube sont très coûteuses. Selon les experts, les épaves englouties contiennent d'importantes quantités de carburant et d'autres substances qui polluent continuellement l'eau, tandis que le métal rouillé des bâtiments est une source de pollution continue aux conséquences graves.

Les navires engloutis dans le Danube et ceux échoués dans le delta du fleuve ont toujours représenté un problème non seulement pour les autorités chargées de l'environnement, mais également pour les ministères des transports.

La Commission entend-elle allouer des fonds pour retirer les épaves du Danube, étant donné que les pays que le fleuve traverse ne disposent pas des fonds suffisants pour mener ces opérations coûteuses, et compte tenu du fait que l'augmentation de la navigation sur le fleuve et la croissance du transport fluvial dans le marché intérieur stimuleraient le développement régional?

Dépôt: 21.3.2017

Transmission: 23.3.2017

Echéance: 30.3.2017